

Organisation des PFE année universitaire 2016/2017

MODALITES D'INSCRIPTION AU PFE

Elle se déroule en 2 étapes :

Au premier semestre (semestre 9) il s'agit d'une préinscription à l'introduction au PFE qui ne sera validée définitivement qu'après vérification des pré requis exigés et validation du sujet

Une présentation des groupes de PFE aura lieu samedi 5 novembre 2016 à 9h45 en amphi 302.

1. **Les étudiants formulent un choix sur la fiche d'intention d'inscription pédagogique et doivent la faire signer par un enseignant du groupe de PFE**
2. **Les étudiants devront rédiger une fiche de présentation de leur sujet pour le début du mois de janvier. Cette fiche devra présenter les intentions du projet sur la base des trois critères suivants : contextualité, habitabilité et constructibilité, comporter un titre, des mots clés et préciser les échelles du projet. Les sujets de PFE proposés seront examinés à la mi-janvier**

Au second semestre (semestre 10) la préinscription dans le groupe de PFE sera confirmée après validation du sujet par la commission d'évaluation de sujets de PFE et vérification des pré requis exigés : la validation de l'UEM99 (projet d'architecture, droit de l'urbanisme et introduction au PFE) et de l'UEM910 (mémoire).

- **Enseignement pré requis à l'inscription à l'introduction au PFE UEM99 semestre 9**

Pour s'inscrire dans un groupe pour l'introduction au PFE, les étudiants doivent avoir validé la totalité des unités d'enseignement du master 1 à l'exception du stage.

- **Enseignement pré requis à l'inscription au PFE UEM 9 semestre 10**

Pour s'inscrire dans un groupe de PFE, les étudiants doivent avoir validé la totalité des unités d'enseignement du cycle master et avoir soutenu et validé leur mémoire à la fin du 1^{er} semestre. Seul le stage peut être effectué après la soutenance du PFE, le stage ne pouvant pas être effectué en même temps que le PFE.

Exception : seuls les étudiants ayant effectué une mobilité au cours de l'année 2014/2015 pourront s'inscrire à l'introduction au PFE et en parallèle valider une UEM de master 1 à l'exception de l'UEM71 et suivre au semestre 10 l'UEM1011 et en parallèle valider les UEM87 ou UEM88 (histoire, théorie, philosophie, sciences sociales, droit).

ENCADREMENT DU PFE

La direction du PFE est composée de 2 enseignants minimum encadrant un groupe de 13 étudiants minimum et de 20 étudiants maximum.

Entre 8 et 12 étudiants : 1 seul enseignant

Si moins de 8 étudiants inscrits se pose la question de l'existence du groupe.

La direction d'étude peut être organisée de deux manières :

- soit par deux enseignants assurant conjointement la direction d'étude pour 2x45h,
- soit par un enseignant Directeur d'étude y consacrant 90 heures + 10h par étudiant d'encadrement individuel dispensé par un enseignant selon le calcul suivant :

(nombre d'étudiants x 10h) – (volume d'heures de la direction d'études soit 90h ou 2 x 45h)

Exemple : pour 16 étudiants inscrits dans un groupe de PFE le volume d'heures est de 16 x 10h soit 160h – 90h de la direction d'études = 50h

Les groupes de PFE ainsi constitués sont ordinairement rattachés à un thème ou plusieurs thèmes d'approfondissement. Certains peuvent ne pas l'être.

Les groupes de PFE peuvent s'associer afin de mutualiser leurs moyens pédagogiques.

Les directions d'études de PFE se présentent aux étudiants par une note d'intention pédagogique précisant le thème ou l'objet d'étude qui les rassemble, l'organisation de l'encadrement proposé aux étudiants ainsi que les objectifs qu'ils entendent assigner au PFE qu'ils encadrent.

CHOIX DE LA DIRECTION D'ETUDES DU PFE

Les étudiants devront confirmer leur choix d'une direction de PFE à la fin du premier semestre sous réserve d'avoir satisfait aux conditions exigées. (cf § modalités d'inscription au PFE)

Enseignants habilités à diriger les PFE

Les enseignants habilités à diriger les PFE sont les enseignants titulaires, associés, contractuels sous réserve que leur charge horaire annuelle le leur permette.

MODALITE D'ENCADREMENT DU PFE

L'introduction au PFE se fait au premier semestre dans le cadre de l'UEM99. Elle bénéficie d'un encadrement spécifique : 28 heures y sont consacrées c'est à dire 2 heures hebdomadaires sur 14 semaines.

C'est dans le cadre de cet enseignement d'introduction au PFE que les étudiants élaborent et développent un sujet de PFE en concertation avec leurs directeurs d'études choisis dans un groupe de PFE.

Les étudiants devront rédiger une fiche de présentation de leur sujet pour le début du mois de janvier. Cette fiche devra présenter les intentions du projet sur la base des trois critères suivants : contextualité, habitabilité et constructibilité, comporter un titre, des mots clés et préciser les échelles du projet. Les sujets de PFE proposés seront examinés en vue de leur validation.

L'encadrement du PFE se fait au semestre 10 dans le cadre de l'UEM10.11.

90 heures y sont consacrées sur 16 semaines soit 5.5 heures hebdomadaires.

L'encadrement des PFE est collectif. Les étudiants sont réunis hebdomadairement. Chaque étudiant dispose d'environ 5 séances de correction approfondie et individualisée.

EVALUATION DU PFE ET JURYS DE SOUTENANCE

L'assiduité et l'avancée du travail dans le cadre du groupe de PFE seront évaluées tout au long du semestre 10 et feront l'objet, courant du mois de juin, d'un pré jury au sein du groupe de PFE qui validera ou non le travail.

Cette validation conditionnera le passage devant les jurys de soutenance prévus en juillet ; Seuls les étudiant(e)s ayant validé le suivi du PFE seront autorisé(e)s à soutenir leur PFE durant la session de soutenance prévue **les 3, 4, 5 et 6 juillet 2017. Les étudiants pourront être admis ou refusés.**

Il n'y aura AUCUNE SESSION DE RATTRAPAGE.

BILAN DES PFE DE L'ANNEE 2015/2016

Sur les 519 inscrits administrativement en M2, 337 étudiants s'étaient inscrits pour une soutenance de leur PFE à l'issue de l'année universitaire 2015/2016 :

284 se sont présentés à la session de juillet 2016 (1 absent et 31 étudiants n'ayant pas validé leur projet du semestre 9 ou leur mémoire et 21 dont le suivi du PFE au semestre 10 n'a pas été validé par leur directeur d'études)

265 ont obtenu le PFE dont 70 avec les félicitations du jury.

6 ont obtenu la mention recherche.

16 ont été refusés.

Il convient de rappeler qu'il n'y avait pas de session de rattrapage.

Enfin pour la première fois, une session de soutenance a été spécialement organisée au mois de septembre pour 3 étudiants de master 2 partis en mobilité à l'étranger (2 au Japon, 1 au Portugal). Les trois étudiants ont été admis.

En conclusion, à la date du 17 octobre 2016, 218 étudiants ont obtenu le diplôme d'état d'architecte conférant le grade de master. Une trentaine d'étudiants supplémentaires sont en cours de validation de stage et devraient être prochainement diplômés.

Rappel : *pour obtenir le diplôme d'Etat d'architecte conférant le grade de master, il faut impérativement avoir validé les UE de ce cycle et 120 crédits ECTS, le stage obligatoire de 2 mois et avoir soutenu avec succès le PFE.*